

DEC212434DR16

Décision portant nomination du régisseur auprès de la régie d'avances et de recettes de l'USR 3456 LEEISA - Laboratoire, Ecologie, Evolution, Interactions des Systèmes Amazoniens.

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu, le code pénal, notamment l'article 432-10,

Vu, le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS),

Vu, le décret n°2008-227 du 5 mars 2008 modifié relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs,

Vu, le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment ses articles 22 et 190,

Vu, le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat

Vu, le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique,

Vu, le décret n° 2019-798 du 26 juillet 2019 relatif aux régies de recettes et d'avances des organismes publics,

Vu, l'arrêté du 28 mai 1993 modifié, relatif au taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents,

Vu, l'arrêté du 27 décembre 2001 modifié relatif au seuil de dispense de cautionnement des régisseurs d'avances et des régisseurs de recettes,

Vu, l'arrêté du 3 décembre 2019 relatif aux conditions dans lesquelles les ordonnateurs d'organismes publics nationaux peuvent instituer des régies d'avances et de recettes,

Vu, la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS,

Vu, la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir du président conférant la qualité d'ordonnateur secondaire aux délégués régionaux,

Vu, la décision n°DEC121750DR16 du 7 juin 2012 modifiée de nomination du régisseur auprès de la régie d'avances et de recettes de l'USR 3456 CNRS Guyane,

Vu, la décision n°DEC211514DAJ du 1^{er} avril 2021 portant fin de fonctions et nomination de Mme Isabelle LONGIN aux fonctions de Déléguée régionale de la circonscription de Paris Michel-Ange,

Vu, la décision DEC212433DR16 du 07/09/2021 instituant la régie d'avances et de recettes de l'USR 3456 LEEISA – Laboratoire, Ecologie, Evolution, Interactions des Systèmes Amazoniens.

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 01/10/2021, Mme Josiane PAUCHONT est nommée régisseur de la régie d'avances de l'USR 3456 LEEISA – Laboratoire, Ecologie, Evolution, Interactions des Systèmes Amazoniens avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans la décision de création de celle-ci.

Article 2

Le régisseur est astreint à constituer un cautionnement d'un montant de 1.220,00€.

Article 3

Le régisseur ne perçoit pas d'indemnité de responsabilité (non cumulable avec l'IFSE).

Article 4

Le régisseur est personnellement et pécuniairement responsable de la garde et de la conservation des fonds et valeurs qu'il recueille ou qui lui sont avancés par l'agent comptable, du maniement des fonds et des mouvements du compte de disponibilités, de la conservation des pièces justificatives ainsi que de la tenue de la comptabilité des opérations.

Article 6

Le régisseur titulaire ne doit pas percevoir des sommes et payer des dépenses pour des produits et des charges autres que ceux énumérés dans l'acte constitutif de la régie, sous peine d'être constitué comptable de fait et de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du Code pénal.

Article 7

- I. La présente décision abroge la décision n° DEC121750DR16 du 7 juin 2012 modifiée de nomination du régisseur auprès de la régie d'avances et de recettes de l'USR 3456 CNRS Guyane
- II. La Déléguée régionale et l'Agent comptable secondaire de la Délégation de Paris Michel-Ange sont chargés de l'exécution de la présente décision.
- III. La présente décision est publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 7/09/2021

La Déléguée régionale,

La Déléguée Régionale de Paris Michel-Ange



Isabelle LONGIN

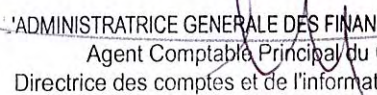
Pour agrément, l'Agent comptable secondaire

L'Agent Comptable Secondaire
Chef des Services Financiers
de la Délégation Paris Michel-Ange



Catherine FAUCHET

Vu, l'Agent comptable principal



ADMINISTRATRICE GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
Agent Comptable Principal du CNRS
Directrice des comptes et de l'information financière

Marie-Laure INISAN-EHRET

Pour acceptation,
Le régisseur

PAUCONOT JONAN

